

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'INSTALLATION STANDARD

TéléSAT® est une marque utilisée sous licence par M7 Group S.A.

Siège social: Rue Albert Borschette
2, L-1246 Luxembourg | R.C.S.
Luxembourg: B 148.073 | Autorisation
d'établissement n° 00143760/1



CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'INSTALLATION STANDARD

1. Installation - vue d'ensemble

L'installateur effectue l'installation en consultation avec le client sur un lieu de résidence en Belgique.

Cette installation comprend les services suivants:

- Installation d'une antenne parabolique orientée vers ASTRA 19,2° et HOTBIRD 13°.
- Installation d'une tête LNB Monobloc twin.
- Réalisation de la connexion entre l'antenne et le décodeur du client.
- Réglage de l'antenne parabolique.
- Réglage de la TV.

2. Sécurité de l'installateur

Lors de l'installation de l'antenne, il y a un certain nombre de points à respecter:

L'installateur consulte toujours le client et définit avec lui la teneur du travail à réaliser. Il essaiera, autant que possible, de prendre en compte les souhaits du client. Le client sera averti des éventuels suppléments avant la mise en œuvre des travaux d'installations.

Le client est responsable de la bonne accessibilité des endroits où l'installateur devra travailler. L'installateur:

- ne déplacera aucun meuble
- ne creusera aucun câble dans la terre ou en sous-sol
- décidera, sur place, pour toutes les installations si les travaux peuvent être effectués, et ce conformément à la législation applicable et aux lignes directrices de TéléSAT

3. Attentions particulières

Tenez compte des points suivants:

- Tout travail extra pourra être effectué par l'installateur moyennant un supplément.
- Le matériel sera livré de manière opérationnelle, en assumant que les travaux puissent être effectués avec des outils 'normaux'. Cela signifie que l'installation inclut les travaux effectués dans de la pierre ou du béton en excluant le forage au diamant et de casser/forer dans du béton dur. Le passage via le plafond est également exclu.
- Le câblage se fait à l'aide d'attaches à clouer universelles à vue le long des murs, plinthes et escaliers. Si le client dispose de matériel tels que des conduits, l'installateur décidera sur place si les fournitures sont utiles à l'installation.
- L'installation du câblage dans les vides ventilés est exclue.
- Le montage de l'antenne parabolique s'effectuera dans un endroit facile d'accès, avec une vue dégagée vers le sud.
- Le placement de l'antenne ne pourra pas dépasser les 4 mètres au-dessus du sol (mesuré à partir du sol ou balcon).

4. Installation gratuite

TéléSAT propose régulièrement l'installation gratuite dans le cadre d'offres promotionnelles. Dans ce cas, l'installation est strictement personnelle, elle ne peut pas être transférée à un tiers et elle est non-échangeable contre des biens et/ou services.

TéléSAT n'est en aucun cas responsable des coûts ou dépenses supplémentaires que le client aurait à encourir dans le cadre de l'installation gratuite.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'INSTALLATION STANDARD

5. Frais supplémentaires non prévus dans l'installation standard

Ces prix s'entendent TVA inclus. Ces frais seront directement payés à l'installateur.

Supplément pour des travaux effectués à plus 4,5 m (hauteur maximale de 7 M si ne présente pas de risques)	50 €
Intervention d'urgence (sollicitée par le Client le jour même)	25 €
Travaux supplémentaires par rapport à l'installation standard (frais calculés par quart d'heure entamé)	15 €
Installation reportée après un premier rdv sur place	30 €
Démontage d'anciens matériaux	40 €
Câble coaxial plat	6 € / pièce
Gouttière pour câble coaxial simple (minimum 2 mètres) placement compris	6 € / 2 mètres
Gouttière pour câble coaxial double (minimum 2 mètres)	9 € / 2 mètres
Tube en PVC de 16 mn de diamètre (minimum 3 mètres) placement compris	10 € / 3 mètres